



Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)

No	Version	Coûts	Priorité
A05 Réalisé	Etabli le: 23 mai 2000 Modifié le: 01.01.2008 par: JFP & RPD par: dam		

Rue Edouard-Verdan

Description(s)

La rue Edouard-Verdan, relativement large et rectiligne, relie l'avenue de Grandson à la collectrice sud. Elle ne comporte aucune bande cyclable, alors que du côté de l'avenue de Grandson, elle est utilisée quatre fois par jour par de nombreux cyclistes se rendant chez Leclanché. D'autre part, la rue Edouard-Verdan ne comporte qu'un trottoir côté sud, et aucun aménagement piétonnier côté nord.

Proposition(s)

Peu de places de parc sont situées sur ses bords de cette rue. La réalisation de bandes cyclables sur les deux côtés devrait donc être possible. Par l'étroitisation de la rue qu'elles engendreraient, ces bandes auraient un effet ralentisseur sur la circulation automobile. N'oublions pas que ce quartier est constitué d'immeubles locatifs autour desquels de nombreux enfants jouent quotidiennement.

Coûts / contraintes

Uniquement affaire de peinture, cette réalisation engendrerait peu de frais et pourrait être réalisée rapidement.*

Priorité / urgence

Cette amélioration n'est pas absolument prioritaire, mais le peu de frais qu'elle va engendrer ne doit pas retarder sa réalisation.

Ville d'Yverdon-les-Bains

Commission "2 roues"



Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)

01.01.08 :

Sur toute la longueur de la rue Edouard-Verdan, une bande cyclable a été aménagée dans chaque sens.

Particularité des ces pistes : elles ont été tracées directement en bord de rue ou de trottoir, décalant l'emplacement des parkings existants vers le milieu de la chaussée. La rue devient ainsi plus étroite et ce rétrécissement contribue à un meilleur respect de la vitesse maximale.

Ce système représente par contre un inconvénient pour le Service communal des Travaux qui est chargé du balayage des rues : il n'existe pas de balayeuse

